

## Présentation de la Passerelle Cnam-Enjmin / École NAD-UQAC et du processus de candidature

Dans le cadre d'un partenariat entre le Cnam-Enjmin et l'École NAD-UQAC, une Passerelle est proposée à partir de la rentrée 2024.

### Partenaires

- Le [Cnam-Enjmin](#), l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques (Angoulême - France), est une école du [Cnam](#), le Conservatoire national des arts et métiers
- L'[École NAD](#), l'École des arts numériques, de l'animation et du design (Montréal - Canada), est une école de l'[UQAC](#), l'Université de Québec à Chicoutimi

### Programmes concernés

- [Master jeux et médias interactifs numériques](#) du Cnam-Enjmin
- [DESS en design de jeu vidéo narratif](#) de l'École NAD-UQAC

**IMPORTANT - La Passerelle est destinée uniquement aux candidates et candidats au parcours Game Design du concours master JMIN du Cnam-Enjmin.**

### Objectif

Remplacer la première année d'études du master jeux et médias interactifs numériques du Cnam-Enjmin par le [DESS en design de jeu narratif de l'École NAD-UQAC](#) dispensé dans la ville de Montréal au Canada.

### Programme d'études

- Première année à Montréal : DESS en design de jeu narratif de l'École NAD-UQAC
- Deuxième année à Angoulême : 2<sup>de</sup> année du master JMIN

Si l'élève réussit les deux formations, il se voit décerner les deux diplômes.

### Conditions sine qua non pour participer à cette Passerelle

Réussir le concours du master JMIN ainsi que la sélection spécifique au DESS de l'École NAD-UQAC.

## Processus de candidature à la Passerelle

Le programme de DESS en design de jeu vidéo narratif est contingenté. Les candidats et candidates au concours du master JMIN intéressés par cette Passerelle doivent présenter, en parallèle et avant le **lundi 15 janvier 2024 à 9h**, un **dossier de candidature** qui doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Un curriculum vitae spécifiant les tâches effectuées pour chaque expérience
- Les relevés de notes des études universitaires antérieures
- Un dossier de projets / portfolio remis dans un format numérique uniquement
- Une proposition narrative (la proposition narrative est un document écrit en format numérique permettant de valider les compétences rédactionnelles de la candidate ou du candidat et son intérêt pour la narration ; il s'agit d'un texte d'un maximum de 500 mots en fonction d'une thématique proposée)

Le thème pour une demande d'admission en 2023 (rentrée universitaire 2024-2025) est :  
**« En vous inspirant du Petit Prince de St Exupéry, écrivez une courte histoire sur l'amitié »**

Ce dossier de candidature, qui sera d'abord étudié par le Cnam-Enjmin, doit être déposé sur la même plateforme que celle du concours du master JMIN, dans un répertoire séparé.

Vous devez également envoyer un **mail** d'ici le lundi 15 janvier 2024 9h, avec pour objet « Candidature Passerelle Cnam-Enjmin / École NAD-UQAC », pour indiquer que vous vous portez candidat ou candidate, à l'adresse suivante : [candidature.enjmin@lecnam.net](mailto:candidature.enjmin@lecnam.net).

Tel que convenu avec le partenaire canadien dans l'entente complémentaire 2-T à la convention de coopération interuniversitaire signée en 2022, le Cnam-Enjmin effectuera une première sélection de candidatures et transmettra à l'UQAC les dossiers retenus pour validation finale.

Néanmoins, **le Cnam-Enjmin pourra annuler la participation de ses candidates et candidats jusqu'au dernier jour du mois de mai de chaque année** ; date à laquelle sont connus les résultats définitifs d'admission au master jeux et médias interactifs numériques.

**Tout candidat ou candidate désireuse de postuler à cette Passerelle doit se conformer aux conditions suivantes :**

1. Chaque candidat ou candidate proposée par le Cnam-Enjmin doit être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 (RNCP niveau 6 ou équivalent) et avoir réussi le concours d'admission Cnam-Enjmin au master jeux et médias interactifs numériques.
2. Les candidats et candidates proposées par le Cnam-Enjmin réaliseront l'intégralité du programme de DESS en design de jeu vidéo narratif de l'École NAD-UQAC (30 crédits canadiens, l'équivalent de 60 ECTS). Ces cours seront reconnus par le Cnam-Enjmin pour remplacer la première année du programme de master jeux et médias interactifs numériques.
3. Seuls les candidats et candidates proposées par le Cnam-Enjmin, ayant réussi le programme de DESS en design de jeu vidéo narratif de l'École NAD-UQAC, pourront intégrer directement la deuxième année du master jeux et médias interactifs numériques.
4. Le Cnam-Enjmin ne délivre de diplôme qu'à la fin de la deuxième année d'études du master jeux et médias interactifs numériques.

5. Un candidat ou candidate au concours Cnam-Enjmin qui ne réussirait pas ce dernier mais dont la candidature serait acceptée dans le cadre du DESS de l'École NAD-UQAC a toute la liberté de s'inscrire dans l'établissement canadien (hors Passerelle).

La date des résultats de l'admission au DESS de l'École NAD-UQAC n'est pas connue à date.

6. Les candidats et candidates Cnam-Enjmin admises au DESS de l'École NAD-UQAC doivent s'acquitter les droits de scolarité annuels en vigueur dans l'établissement d'accueil, à savoir environ **3 812 CAD\*** (élèves français ou belges francophones) ou 22 968 CAD (élèves internationaux).

Ces étudiants et étudiantes ne seront pas inscrites au Cnam-Enjmin lors de la première année de la Passerelle. C'est pourquoi iels n'auront pas à payer des droits universitaires en France.

\* En vertu de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et celui de la France en matière de mobilité étudiante, les étudiants et étudiantes françaises de niveau universitaire de 2e cycle ont accès au tarif québécois (tarif le plus avantageux, moins élevé que celui appliqué aux élèves étrangers / étrangères et aux canadiens et canadiennes non-résidentes du Québec).

Pour bénéficier de ces tarifs, les élèves doivent détenir un passeport valide de la République française ainsi qu'un permis d'études conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration. Iels doivent obtenir également un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

*(Mise à jour du 12/12/2023)*